



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 18364

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que, par une question écrite du 6 avril 1998, elle a évoqué la décision de France Télécom de transférer la direction régionale des réseaux pour l'Est de la France de Metz à Nancy. La réponse ministérielle évoque la concentration à Nancy d'un certain nombre de ressources techniques et elle souligne par ailleurs que le niveau de l'emploi pour France Télécom en Moselle ne serait pas perturbé. Dans cette logique, elle souhaiterait savoir s'il est effectif qu'une « unité immobilière Est » doit être installée à Metz en regroupant environ 70 salariés qui effectueraient les tâches des diverses unités réparties auparavant dans différents chefs-lieux de département. Elle souhaiterait également savoir quelle sera pour l'Est de la France, la réorganisation des « centres de distribution et d'acheminement » et quelles en seront les conséquences en matière d'emploi.

Texte de la réponse

La création de l'unité de gestion immobilière de Metz est effective depuis le 1er juillet 1998. Cette entité comprend 70 personnes : le siège à Metz comprend 35 personnes et 35 autres personnes sont réparties entre les sites de Besançon, Châlons-en-Champagne, Dijon, Nancy et Strasbourg. Les missions de cette unité sont de gérer et d'entretenir le patrimoine immobilier de France Télécom dans l'est de la France. Le centre de distribution et d'approvisionnement des matériels de réseau a vu sa position confortée en 1996, 1997 et 1998. L'effectif d'une quarantaine de personnes a été maintenu par la reprise successive des activités de Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg. Ce regroupement sur le site de Metz est justifié par la situation géographique facilitant les livraisons par voie routière. Cette réorganisation de l'approvisionnement est la conséquence de la diminution des activités techniques liées au réseau. Ces transferts n'ont pas modifié le niveau global d'emploi de France Télécom en Moselle. Les personnels concernés par ces évolutions ont eu le choix entre s'orienter vers une nouvelle activité sans changer de résidence et suivre leur activité à Metz. Ces créations ou regroupements d'activité ont pour objet de renforcer les effectifs au service du client par reconversion des personnels techniques. Ces évolutions sont indispensables pour que France Télécom puisse continuer à assurer ses missions de service public dans des conditions économiquement saines.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18364

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4524

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5868